

CONDITIONS GÉNÉRALES

➤ Nature et caractéristiques des actions de formation

Les sessions de formation dispensées par la FNADEPA entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, comme définie au sens des articles L.6313-1 et suivants du code du travail. Le numéro d'organisme de formation est : 11.93.05795.93. Les formations peuvent s'inscrire dans les actions reconnues par les organismes paritaires collecteurs agréés. La FNADEPA se réserve le droit de changer de formateur, à compétences équivalentes, sans en informer les stagiaires.

Depuis mai 2017, la FNADEPA est référencée dans la base de données Datadock. Ce référencement permet aux OPCA de choisir les organismes de formation compétents qui respectent les critères du décret qualité.

➤ Inscription

Elle doit être effectuée en ligne sur le site de la FNADEPA.

À réception de l'inscription, vous recevrez un accusé de réception par courriel.

Au plus tard trente jours avant le voyage, le stagiaire reçoit une convention de formation dont un exemplaire est à renvoyer signé à la FNADEPA, après y avoir apposé le tampon de l'employeur. Les modalités pratiques sont rappelées sur celle-ci.

➤ Tarifs

Le voyage d'étude se déroule sur quatre jours.

Les prix sont indiqués par personne. Il n'y a pas de TVA. Ils comprennent les vols Paris/Copenhague aller/retour, l'hébergement, la restauration, les frais pédagogiques et la traduction simultanée.

○ Les tarifs sont :

- ❖ Pour les adhérents : 2090 €
- ❖ Pour les non adhérents : 2290 €

NB : Les personnels et administrateurs de l'établissement dont le directeur est adhérent bénéficient du tarif adhérent.

➤ **Annulation du fait de la FNADEPA**

La FNADEPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le voyage lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies, à savoir s'il y a moins de seize stagiaires inscrits ou en cas de déficience du formateur.

L'annulation ou le report est signifié au stagiaire (ou à son employeur) par téléphone et par courriel. Aucune indemnité n'est due au stagiaire.

➤ **Annulation du fait du stagiaire**

○ **Annulation avant la session de formation**

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

Si l'annulation intervient moins de 90 jours avant le début de la formation, l'intégralité du coût de la formation reste due.

Si l'annulation intervient plus de 90 jours avant le début de la formation, aucune somme n'est due.

○ **Absence le jour de la session de formation**

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est dûe en totalité, quel que soit le motif de l'absence. En cas d'indisponibilité, la personne inscrite à la formation peut se faire remplacer jusqu'à 7 jours avant, pour des raisons logistiques liées aux billets d'avion.

➤ **Facturation**

La facture de la formation vous sera transmise par voie postale à l'adresse de facturation indiquée sur le bulletin d'inscription.

➤ **Responsabilité**

Les stagiaires doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile de leur établissement pendant la durée du voyage.

➤ **Litige**

Toute inscription vaut acceptation de ces conditions générales.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglée à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.